

Territoires-Pays-Agglomérations

La loi Voynet de 1999, « loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable des territoires » incite à la mise en oeuvre de projets au niveau d'un territoire dans le cadre de « pays » ou d'« agglomérations » : un territoire, un projet, une adhésion volontaire, un contrat. Ce contrat permet de mobiliser des financements nécessaires aux projets dans le cadre du contrat de plan Etat-région.

Le contrat de pays, c'est :

1. Une charte : les enjeux prioritaires du projet stratégique du territoire, axes et grands objectifs (à 15 ans).
2. Un projet d'organisation, sur 2 ans : pour faire vivre le projet de pays.
3. Un programme d'actions : les opérations structurantes qui traduisent le projet territorial.

Il est porté par :

- Un comité de pays, structure décisionnelle : des élus représentant les collectivités locales ;
 - Un conseil de développement, structure réflexive, représentant la 'société civile', dont les acteurs agricoles.
- Ces « pays » et ces « agglomérations » sont des communautés de projets à différencier des communautés de gestion comme les syndicats intercommunaux, communautés de communes (Loi Chevènement de 1999).



Agriculteurs et territoires

Une étude en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Le maintien de l'agriculture dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur constitue un enjeu important, VIVEA se doit d'accompagner les agriculteurs qui souhaitent s'impliquer dans les projets de territoire et être acteurs localement, c'est une des priorités que s'est fixée le comité VIVEA Provence-Alpes-Côte-d'Azur. L'enjeu pour les agriculteurs est d'assumer leur place dans les nouvelles formes d'organisation sociale où se prépare le monde rural de demain. Ils amélioreront ainsi les conditions d'exercice de l'activité agricole, en prenant en compte, d'une part, le rôle primordial de l'agriculture pour le développement rural et le maillage des enjeux agricoles, pastoraux, agroalimentaires et forestiers dans le projet global et l'importance pour l'agriculture de territoires ruraux dynamiques d'autre part. Dans le prolongement du plan stratégique triennal (axe 1 : domaine de compétences « VIVEA encouragera les actions qui permettront à ses contributeurs de développer leur capacité à mobiliser les acteurs de leurs territoires sur leurs projets et à participer à des

partenariats locaux les concernant ») et dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de développement de la formation en région, le comité régional, en insistant sur l'importance de cet enjeu, a souhaité aller plus loin que le simple énoncé de cette priorité en demandant la mise en place d'un travail plus approfondi autour de ce thème.

Les actions de formation en lien avec ces thématiques étant très peu nombreuses sur la région, nous avons impulsé un certain nombre de travaux, et notamment une étude en partenariat avec Trame, visant à terme à apporter un appui aux organismes de formation qui souhaitent proposer aux agriculteurs des dispositifs de formation adaptés.

Permettre aux agriculteurs désireux de s'impliquer dans les dynamiques territoriales d'acquiescer les compétences dont ils ont besoin est un enjeu fort pour notre comité.

André Meissonnier
Président du comité VIVEA
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

sommaire

Page 1-2 > Agriculteurs et territoires : Je t'aime ! Moi non plus !

Page 2 > Une étude pour repérer les compétences nécessaires aux agriculteurs pour être acteurs des projets locaux

Page 3 > Le pays d'Aubagne, une dynamique ancienne qui évolue
> Le pays de la Vésubie, une concertation difficile entre agriculteurs et élus locaux

Page 4 > Le pays de la Provence verte, des difficultés à se situer pour les agriculteurs
> Le pays gapençais, concilier logique de filière et logique de territoire

Page 5 > Déterminer des compétences en adéquation avec les besoins identifiés

Page 6 > Des compétences au service des projets locaux

Agriculteurs et territoires : Je t'aime ! Moi non plus !

Pour les géographes, le territoire est une portion d'espace terrestre envisagée dans ses rapports avec des groupes humains qui l'occupent et l'aménagent en vue d'assurer la satisfaction de leurs besoins. Ce sont donc les hommes et leurs civilisations qui font les territoires tout autant que leurs caractéristiques physiques ou climatiques. Parmi ces hommes, les agriculteurs et les éleveurs ont été au fil des temps les défricheurs et les sculpteurs des paysages ruraux à travers l'art toujours per-

fectionné de produire une alimentation et des matières premières indispensables à la survie puis au développement de l'humanité. Pourtant, les territoires dans lequel les paysans étaient ancrés ont paru un temps disparaître des préoccupations des agriculteurs derrière les exigences imposées par les cahiers des charges de l'agro-industrie et de la grande distribution qui font souvent peu de cas de l'origine des produits. Certes, en Europe et en France notamment, les AOC se sont atta-

chés tant bien que mal à leur terroir en mettant en valeur les caractéristiques agronomiques et culturelles de territoires d'exception, mais la production standardisée de masse est devenue le principal débouché des produits agricoles. Pour autant, la mission de produire de la nourriture - fût-elle sous signe de qualité - n'est pas la seule mission confiée par la société contemporaine aux acteurs de nos campagnes. A en croire les travaux récents de la DATAR, nous exigeons des territoires ruraux trois

suite page 2 ▶



Paroles

« Un certain nombre d'agriculteurs ne sait pas ce qu'est une communauté de communes, un pays et les compétences de chacun : qui fait quoi ? quels sont les places et rôles de chacun ? »

« Il faut que les agriculteurs s'approprient le développement de leur territoire et fassent des propositions dans l'élaboration de chartes agricoles de territoire. »

« Pour impliquer les agriculteurs sur leur territoire, il faut les associer à une réflexion de groupe mais comment ? Formation, information ? »

Ce que disent les agriculteurs des autres acteurs de territoire

« On s'est rendu compte que les élus étaient demandeurs d'informations concernant la question agricole. »

« Le rôle des élus est de porter les projets mais ce sont les agriculteurs qui doivent y mettre du leur. »

« La question agricole a été prise en compte dans la charte de pays car il y a encore beaucoup d'élus agricoles sur ce territoire. »

Ce que disent les agriculteurs des autres agriculteurs

« Les agriculteurs ont leurs projets individuels au quotidien ; ils ne discutent uniquement que s'il y a un problème à résoudre. »

« Il y avait 4 ou 5 agriculteurs au début du conseil de développement. Ils pensaient que le pays était une instance de revendication et non de construction. »

« Les agriculteurs attendent des choses concrètes. Quand on tourne trop en rond, ils se démotivent. »

« Les agriculteurs se replient sur eux-mêmes et du coup, le pays est dynamisé par des gens extérieurs. »

« Pour un agriculteur, le territoire a vraiment un sens. Il travaille la terre. »

[> retour au sommaire](#)

► suite de la page 1

types de fonctions complémentaires (et peut-être contradictoires) : nous voulons à la fois une « campagne ressource » qui nous fournisse une nourriture de qualité à bas prix, une « campagne cadre de vie » qui nous offre un paysage agréable pour y résider ou y passer nos loisirs et une « campagne nature » qui nous approvisionne en eau propre, en air pur et fournisse un habitat propice à une faune et une flore diversifiée. A travers la nouvelle PAC, l'Union européenne a clairement choisi d'orienter dorénavant ses subventions vers les campagnes « cadre de vie » et « nature ». Dans le même temps, les territoires français organisés en intercommunalités (pays, agglomérations ou parcs naturels régionaux...) ont vu leurs compétences et leurs pouvoirs

renforcés par la décentralisation. Ils se lancent progressivement, avec le soutien de l'Etat et des conseils régionaux et généraux, dans la définition de projets de développement durable de leurs territoires affichant l'ambition de concilier efficacité économique, équité sociale et qualité de l'environnement. La grande majorité de ces territoires de projet s'intéresse de près aux agriculteurs qu'elle reconnaît comme des acteurs incontournables de la gestion de leur espace et de la valorisation de leurs ressources. Pour autant, les agriculteurs très souvent insérés dans des grandes filières par l'intermédiaire de leurs syndicats, sont peu présents dans les instances qui élaborent près de chez eux des projets qui les concernent. Ils semblent bien souvent

démunis pour négocier en proximité dans chacun de leur territoire la place qu'ils souhaitent y prendre. Dommage, car à examiner les projets et les chartes de territoire déjà élaborés, les territoires offrent d'intéressantes perspectives de développement aux agriculteurs et une part de leur avenir se jouera certainement dans la qualité des rapports qu'ils sauront ou non tisser avec des voisins qui partagent l'usage d'une même ressource : leur territoire. Paradoxalement, dans une économie mondialisée, la proximité (re)devient peut-être une carte maîtresse pour les agriculteurs. ■

Olivier Turquin,

Consultant. Professeur associé à l'Institut de Géographie Alpine Chercheur au laboratoire PACTE - Territoires

Une étude pour repérer les compétences nécessaires aux agriculteurs pour être acteurs des projets locaux

Comment mobiliser les agriculteurs et quelles capacités et compétences doivent-ils acquérir pour remplir leur rôle dans les territoires ? Comment limiter l'essoufflement de ceux qui s'impliquent déjà ? C'est pour répondre à ces questions que le comité VIVEA PACA a décidé de mener une réflexion, en partenariat avec Trame.

Un groupe de travail

Le comité VIVEA a commencé par mettre en place un groupe de travail réunissant organisations professionnelles agricoles régionales, organismes de formation et de développement, chacun apportant une expertise ou des capacités à mobiliser les acteurs locaux. Ce partenariat a abouti à des entretiens auprès d'acteurs sur de petits territoires de la région et à de premières conclusions sur les besoins en compétences, l'analyse des conditions favorables et des freins à l'implication des agriculteurs.

Une étude réalisée par Trame

Dans un deuxième temps le comité régional a décidé d'approfondir la réflexion sur ce thème en demandant à TRAME de réaliser des enquêtes donnant ainsi suite à une étude conduite au niveau national sur les « place et rôle des acteurs agricoles dans les pays ». La finalité de l'étude était d'aider les agriculteurs à s'adapter à ce contexte en pleine évolution, à être acteur de projets de territoire :

- se situer par rapport aux nouvelles formes d'organisation sociale au niveau des territoires (cadre réglementaire, enjeux, acteurs,...) ;
- s'impliquer dans l'élaboration des projets et des contrats au niveau du conseil de développement ou de commissions, en intégrant l'agriculture dans une logique de territoire ;
- établir des relations de collabora-

tion avec les autres acteurs du territoire. Une convention a été signée, dans le cadre d'un cofinancement VIVEA/Ingénierie de formation PDRN, pour la réalisation d'une étude thématique sur cinq territoires de la région. L'objectif de cette étude est la compréhension du jeu des acteurs sur les territoires choisis, un éclairage sur les projets dans lesquels les agriculteurs sont impliqués et une approche des compétences à acquérir pour une meilleure implication dans ces dynamiques territoriales. ■

Caroline Debroux,
déléguée sud-est

Les territoires étudiés et la méthode utilisée

Les résultats présentés sont issus de l'étude réalisée par Claire Selva et Eric Charbonnier de Trame. Dans l'étude, cinq territoires de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ont été étudiés : la Vesubie (Alpes-Maritimes), Aubagne (Bouches-du-Rhône), le Sisteronnais-Buëch (Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes), le Gapençais (Hautes-Alpes) et la Provence Verte (Var). L'entrée sur le territoire s'est principalement faite par le biais de l'agent de développement du pays (ou de la communauté d'agglomération).

L'étude de ces territoires s'est réalisée en trois grandes phases : une phase préliminaire d'historique et de recherche bibliographique, un travail de terrain avec réalisation d'enquêtes auprès d'agriculteurs,

d'élus, d'OPA et une phase d'analyse. Sur chaque zone un agent de développement territorial et/ou un élu, un agent de chambre d'agriculture travaillant en lien avec le territoire étudié, des agriculteurs (impliqués dans des groupes agricoles ou non) ont été rencontrés. Des informations ont aussi été recueillies auprès de non agriculteurs pour connaître leur avis concernant la mobilisation agricole sur leur territoire et leurs représentations de l'agriculture. Le travail d'analyse a porté à la fois sur les projets et les questions soulevées en termes de formation et de compétences à acquérir pour les conduire ainsi que sur les situations vécues par les agriculteurs dans le jeu de l'implication territoriale.

Le pays d'Aubagne, une dynamique ancienne qui évolue



Le Pays d'Aubagne se situe dans les Bouches-du-Rhône, à 15 km de Marseille. Il a la chance et l'inconvénient d'être en zone périurbaine et touristique. Il est connu notamment pour ses Calanques et la Sainte-Baume. Le marché local qui attire les touristes et les citoyens est un débouché important pour les produits agricoles de qualité. En même temps les agriculteurs sont confrontés à une forte pression foncière et des terres agricoles grignotées par les habitations et les activités commerciales.

Des acteurs dynamiques

La communauté d'agglomérations GHB ou pays d'Aubagne est organisée autour de deux structures principales. L'assemblée communautaire, structure décisionnelle de la communauté d'agglomérations constituée par les représentants de chaque commune adhérente d'une part; le conseil de développement,

structure consultative, organisé en cinq collèges et représentatif de la population et des associations locales d'autre part.

Un comité de gestion de l'agriculture est en charge de veiller à la mise en œuvre des actions définies dans la charte agricole. Il est composé d'élus, d'agriculteurs et de techniciens des collectivités territoriales et de la chambre d'agriculture, de partenaires comme la Safer. Le groupe de développement agricole, Ceta, est représenté par son président dans le conseil de développement: il est véritablement porteur de projets. Rien ne se fait pour tout ce qui touche au secteur agricole sans consulter le Ceta.

Des actions menées en partenariat avec les agriculteurs

Les liens entre la collectivité du pays d'Aubagne et les agriculteurs sont anciens: dans les années 60,

la commune d'Aubagne connaît déjà un problème de forte déprise agricole, accompagnée d'une pression foncière en forte hausse (flambée du prix des terres) et d'un problème d'eau sur l'ensemble de la zone. Le maire de l'époque considère l'agriculture

comme un pôle économique important et a la volonté de maintenir l'agriculture sur le territoire, le territoire ne pouvant être attractif et viable que s'il est entretenu (entretien des paysages, limitation des friches et de la fermeture des milieux...). Mais pour cela, il faut améliorer les conditions de vie et de travail des hommes et des femmes travaillant dans ce milieu. Les premières actions qu'il mène concerne des aspects techniques: l'irrigation des terres agricoles, pour rendre l'eau accessible à tous avec un prix garanti. Cette action a été la première étape d'accords passés entre la municipalité et les agriculteurs.

La signature d'une charte agricole

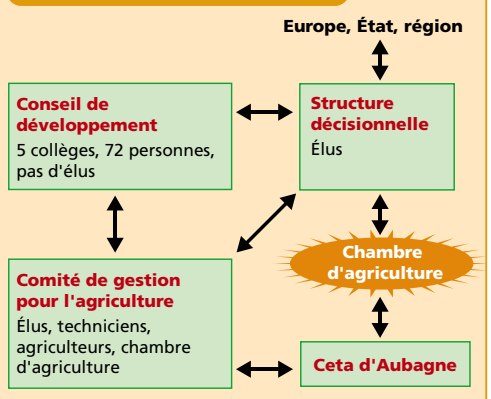
En 1991, le Ceta d'Aubagne, composé de 45 agriculteurs, réfléchit à l'élaboration d'une charte agricole du pays d'Aubagne pour maintenir l'agriculture périurbaine. Quatre volets sont signés pour

une agriculture durable:

- un volet foncier: révision du POS, convention d'intervention avec la Safer, installation...
- un volet irrigation: modernisation du système d'irrigation, prix de l'eau garanti sur 12 ans...
- l'accès au conseil technique: financement de 2 animateurs pour le Ceta d'Aubagne, expérimentations, essais variétaux...
- la valorisation des produits: mise en place d'une marque collective commerciale: « les jardins du pays d'Aubagne ».

C.D.

Aubagne : fonctionnement



> Quelques chiffres

► Département: Bouches-du-Rhône
Population: 95 899 habitants
13 communes avec, comme ville principale, Aubagne
112 exploitations pour 1 SAU moyenne de 3,4 ha: maraîchage, viticulture, arboriculture, élevage.
70% d'espaces naturels.

Le pays de la Vésubie, une concertation difficile entre agriculteurs et élus locaux

Le pays de la Vésubie est rural, avec un patrimoine culturel et naturel riche et diversifié. La vie associative est développée dans la vallée même si la seule route départementale est étroite et sinueuse et rend les déplacements inter villages difficiles.

Des attentes différentes freinent l'élaboration de projets

Le Gedar est un groupe agricole composé de 32 agriculteurs: il a été présent dans les débuts de la construction du pays et a participé

dès 2001 à l'élaboration du contrat de montagne et par la suite au travail de réflexion pour la charte agricole. Aujourd'hui, les agriculteurs sont un peu démotivés car peu ou pas de projets ont vu le jour dans le cadre du pays: sur ce territoire, élus et agriculteurs ont du mal à se comprendre et les attentes des élus sont très différentes de celles des agriculteurs. Les élus, par exemple, souhaiteraient développer l'accueil à la ferme alors que le bâti agricole n'est pas du tout adapté pour cet usage dans la vallée. En parallèle, les projets des agriculteurs sont

plus liés à la production, notamment filière, transformation des produits, commercialisation (projet de fromagerie, atelier de découpe...). Elus et agriculteurs ne parviennent

pas à trouver un terrain commun où leurs intérêts mutuels pourraient se concilier dans un projet de territoire.

C.D.

> Quelques chiffres

► Département: Alpes Maritimes
Population: 5 200 habitants
Densité: 13,99 hab/km²
7 communes, 3 Sivom, 3 cantons
Agriculture: moins de 6% des actifs, petites exploitations avec prédominance de l'élevage, agropastoralisme, 34 éleveurs.





Paroles

Ce que disent les agriculteurs de la société civile

« On se mélange à d'autres au comité de développement et il y a beaucoup de concertation. »

« Quand on se retrouve avec des non agriculteurs en réunion, ils comprennent mieux ce qu'est le métier d'agriculteur. »

« Le fait de travailler avec des non agriculteurs nous a permis de sortir de notre nombril. On se rend compte des attentes des autres acteurs du territoire qui sont différentes des nôtres. On a besoin de partager avec les autres, de discuter. »

Le pays de la Provence verte, des difficultés à se situer pour les agriculteurs

Ce pays assez vaste regroupe 4 communautés de communes, c'est un territoire identitaire marqué par des frontières naturelles. Cette zone est nommée Provence verte car elle n'est située ni en zone de montagne, ni en bordure de mer. C'est un territoire rural avec une forte identité viticole qui attire par son cadre de vie.

Un conseil de développement qui s'essouffle

L'élaboration de la charte du territoire a été basée sur une approche participative et non représentative : toutes les personnes volontaires du territoire se sont regroupées en commissions thématiques pour réfléchir à des thèmes et concevoir la charte de développement du pays qui a été validée début 2005. Le conseil de développement du pays s'est constitué, par la suite, avec les personnes volontaires de ces commissions thématiques.



Aujourd'hui, le conseil de développement s'essouffle : trop de réunions, peu ou pas de projets à ce jour concrétisés...

La mise en place d'un groupement local d'initiatives rurales

Le GLIR (groupement local d'initiatives rurales) joue un peu un rôle de commission agricole. Suite à la disparition de deux GDA (groupe de développement agricole), la chambre d'agriculture du Var met en place et anime des GLIR pour recréer des points d'appui sur le

territoire. La spécificité de ces groupes réside dans leur constitution : des agriculteurs et des « ruraux ». Aujourd'hui, le GLIR connaît quelques difficultés faute de moyens d'animation suffisants. Entre GLIR et commission agricole du conseil de développement, les agriculteurs ont du mal à s'y retrouver. Cependant un projet est en cours : la création d'une marque « Provence verte ».

C.D.

> Quelques chiffres

► Département : Var
Population : 77 282 habitants
Densité : 63 habitants/km²
37 communes, 4 communautés de communes.
Agriculture : grandes exploitations viticoles – une agriculture biologique développée – 1 AOC « Coteaux Varois ».

Le pays gapençais, concilier logique de filière et logique de territoire

Le pays gapençais est un très grand pays dont le centre est la ville de Gap. C'est à la fois un pôle urbain en expansion, touristique et un passage entre la Méditerranée et les Alpes du nord. Son territoire

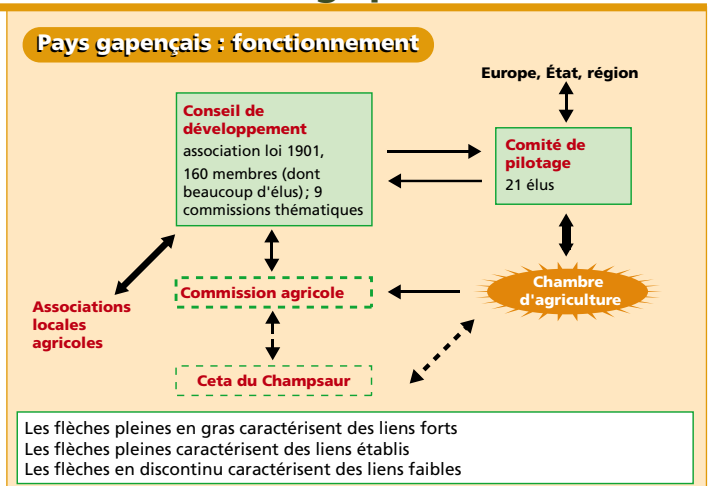
agricole associe des espaces de plaine et des espaces de montagne avec une grande variété de productions agricoles. La population est vieillissante, phénomène accru par l'arrivée de retraités. Le pôle urbain est entouré de zones naturelles. Toutes les communes autour de Gap sont grignotées par les habitats des néoruraux (citadins en quête « d'espaces verts »). Par ailleurs, le pays est très touristique et la pression foncière élevée.

Les acteurs du pays

Le pays gapençais a été construit par défaut : c'est le regroupement des dernières communes qui n'étaient pas incluses dans un pays. Il est organisé autour de deux structures principales : le conseil de développement et le comité de pilotage.

Une habitude du travail en groupe limitée

Les agriculteurs sur cette zone ont peu l'habitude du travail de groupe. De plus, l'organisation agricole est plus orientée vers une logique de filière de production, sans lien avec



le territoire. Dans les années 80, notamment pour mieux s'adapter à la réforme de la PAC, des groupes se sont créés mais ils avaient principalement une vocation technique. Par la suite, avec les réformes successives de la PAC, les agriculteurs se sont repliés sur eux-mêmes et les groupes ont décliné en 10 ans. Une association d'agriculteurs a mis en place un réseau de fermes pédagogiques sur le territoire avec une petite enveloppe financière attribuée par le pays.

C.D.

> Quelques chiffres

► Département : Hautes Alpes
Population : 64 741 habitants
Densité : 35,65 hab/km²
76 communes, 8 communautés de communes, 6 communes isolées, ville de Gap
Agriculture : arboriculture, élevage de toute nature avec prédominance des ovins, cultures céréalières, agriculture biologique, quelques productions originales (plantes médicinales et maraîchage), et agro-tourisme.



Déterminer des compétences en adéquation avec les besoins identifiés

Pour chacun des cinq territoires, l'analyse des entretiens s'est appuyée le plus possible sur les paroles des personnes rencontrées, le recueil de leurs faits et opinions, leurs représentations vis-à-vis des questions de territoire. Ceci a permis d'aboutir à des conclusions déduites de la réalité des acteurs, et a renforcé la pertinence de proposer ensuite des dispositifs de formation se basant sur ces enseignements.

A partir des paroles recueillies, un certain nombre d'activités réalisées par les agriculteurs et/ou de questions soulevées ont été déterminées. Face à chacune d'entre elles, les compétences nécessaires à mobiliser ont alors été identifiées.

Les agriculteurs sont souvent dans deux types de situations principales :

- 1 « je participe à des instances de concertation ou de pilotage des territoires »
- 2 « je participe à l'émergence de projets et/ou je les porte »

Dans chacune de ces situations, des compétences spécifiques sont nécessaires pour pouvoir s'impliquer de manière dynamique.

Situation 1 : « je participe à des instances de concertation ou de pilotage des territoires »

« Certaines personnes sont au conseil de développement mais elles ne savent pas pourquoi. Ce qui nous manque à nous, c'est que les gens comprennent : Qu'est-ce qu'un pays ? Comment ça marche ? Quelle place avoir dans le pays ? »
« Lors de la création du conseil de développement, on n'a pas eu de formation. Au départ, j'étais un peu perdu, il m'a fallu 3 ou 4 réunions pour comprendre comment cela fonctionnait. »
« Au début, je n'osais pas dire ce que je sentais, que je ne comprenais rien ! On n'ose pas ! »

« Il y a des choses sur lesquelles je ne suis pas à l'aise, comme parler en public »
« Des gens faisaient plus rapidement la synthèse des documents qu'on nous les distribuait. Des fois, c'est pas facile ! »

« Les élus, sur notre territoire, sont un peu lassés du fait que les agriculteurs n'exploitent pas à fond ce qu'on leur propose... »
« On a l'habitude que les projets n'aboutissent pas tout de suite, mais il ne faut pas se démotiver... »
« Les élus ne font rien sans nous, sinon ça râle. On n'est pas toujours d'accord, il faut se mettre autour d'une table »
« Je me pose des questions règlementaires par rapport aux attentes et remarques des néo-ruraux : est-ce que j'ai le droit de faire du compost sur ma ferme par exemple ?... »

comprendre :

- comprendre le fonctionnement administratif local
- connaître les rouages
- assimiler la place et le rôle d'un agriculteur au sein de la structure

s'exprimer :

- oser prendre la parole
- oser poser des questions de compréhension
- adapter son discours au public que l'on a en face de soi, tout en restant relié à son expérience de paysan ; savoir expliquer son métier
- se mobiliser et prendre des responsabilités
- s'entraîner à des synthèses de documents

se positionner par rapport aux autres :

- s'affirmer
- savoir convaincre
- gérer des relations conflictuelles
- assimiler les modes de concertation locale entre agriculteurs, et les modes de médiation avec les différents acteurs
- appréhender les mécanismes de jeux d'acteurs : respect des rôles de chacun, droits et devoirs, modes de médiation, positionnement

Situation 2 : « je participe à l'émergence de projets et / ou je les porte »

« Au début du pays, il y avait beaucoup de réunions. On nous a demandé de réfléchir à la question agricole »
« Qu'est-ce qu'on a besoin, nous, en tant qu'agriculteurs, ce n'est pas si facile ! »
« Le projet agricole global n'est pas passé auprès des élus, il a fallu le décliner en actions... »
« Au départ, sur le projet de..., les élus nous ont écoutés. Aujourd'hui, ce n'est plus le projet de départ, il y a des désaccords »
« On est perdus dans tous les mécanismes de financements ! »

- **analyser** ses propres besoins, les besoins de sa profession
- **prendre du recul** par rapport à sa propre activité
- **être capable** de construire une analyse de la question agricole
- **connaître** les différentes étapes nécessaires à l'aboutissement d'un projet
- **savoir construire** un projet global décliné en objectifs et actions
- **savoir écrire** un projet
- **savoir présenter** un projet aux autres acteurs avec pertinence
- **savoir repérer** les partenaires potentiels sur le territoire et les mettre en relation
- **être maître** des projets en émergence, savoir intervenir en cas de transformation du projet
- **savoir négocier**

Le comité régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur dispose suite à ces travaux d'une base de référentiel de compétences à mobiliser pour s'impliquer dans les dynamiques territoriales.

Ce référentiel présente l'avantage d'être issu d'une analyse enracinée dans la pratique des personnes. Il servira de support à un appel à propositions régional sur le thème « implication des agriculteurs dans les dynamiques territoriales de la région

Provence-Alpes-Côte-d'Azur ». Cet appel à propositions destiné aux organismes de formation, aux prescripteurs potentiels (structures susceptibles de mobiliser les personnes, d'être demandeuses d'accompagnement sur ce thème pour un projet précis...) et aux collectivités territoriales, permettra de proposer à terme aux agriculteurs des dispositifs de formation innovants, construits via des partenariats locaux.

Sandrine Page, conseillère sud-est



Paroles

Ce que disent les élus des agriculteurs

« Entre le groupe agricole et les élus, le dialogue est bien présent; le groupe agricole est toujours consulté sur les questions agricoles. »

« Il faut que les jeunes s'impliquent, qu'ils prennent les conseils municipaux. Ça serait très important pour eux. Dans un conseil municipal, on peut avoir de la maîtrise sur quelque chose. »

« Les agriculteurs ne sont pas à l'aise dans les réunions (prises de paroles difficiles par exemple); ils ont l'impression de perdre leur temps. »

« Dans l'expérience SPAD (site pilote d'agriculture durable), à la fin, il n'y avait plus d'agriculteurs pour discuter de l'avenir de l'agriculture sur le territoire. »

Ce que disent les techniciens des collectivités territoriales des agriculteurs

« Ce que j'apprécie dans le milieu agricole, c'est que quand les agriculteurs disent qu'ils sont d'accord, c'est bon. Quand ils sont porteurs d'un projet, on peut vraiment s'appuyer sur eux. »

« Le monde agricole est à la fois très individualiste et porteur d'actions collectives. »

« La force des agriculteurs, c'est leur connaissance du territoire et leur capacité à être en groupe. Mais il y a aujourd'hui un malaise. Les groupes sont en dormance faute d'animation, blocages de clocher, pessimisme... »

« Dans l'expérience SPAD, lors des premières réunions, il y avait une sorte de déballage de la part des agriculteurs parce que sur ce territoire, il y a peu d'instances pour parler, de lieu où chacun peut exprimer le mal-être de sa profession. »

Des compétences au service des projets locaux

Dans les cinq pays considérés, les agriculteurs, en s'impliquant dans leurs territoires, élargissent le champ de leurs activités et diversifient les relations qu'ils entretiennent avec les autres acteurs. Ces changements souhaités ou subits nécessitent l'acquisition de nouvelles compétences pour faire naître et développer des projets sur ces territoires.

La gestion du foncier

Dans les cinq pays, les agriculteurs sont confrontés à la question du foncier. Que cela concerne un foncier pour lequel les différentes catégories d'acteurs usagers ont besoin de s'accorder sur le devenir (pays de la Vésubie), grignoté par l'urbanisation (pays d'Aubagne), ou objet d'une demande croissante de la part de populations migrantes (pays sisteronnais- Buëch). Ces évolutions nécessitent la mise en œuvre de compétences nouvelles qui vont venir outiller une prise de recul sur sa propre activité et la place de celle-ci dans son territoire. En effet, les tensions sur le foncier obligent les agriculteurs à approfondir leur compréhension des mécanismes de gestion de celui-ci (PLU, SCOT), à apprendre à se positionner dans une dynamique de gestion concertée du territoire, voire à négocier la cohérence de l'espace agricole face à des phénomènes de mitage (pays de la Provence verte) ou de développement de projets immobiliers. Autant d'apprentissages possibles en formation, à éprouver en situation, pour mieux identifier et ainsi conforter la place de l'agriculture dans les territoires.

La conduite de projets

La vente en circuits courts, la création ou la gestion de marques collectives sont également des enjeux qu'on retrouve dans les 5 pays, et qui vont également nécessiter pour les agriculteurs concernés l'acquisition de nouvelles compétences.

Le projet de vente directe sur un marché bio dans le cadre d'une marque collective, ou l'animation de la marque « Jardins du pays d'Aubagne » vont imposer aux agriculteurs de maîtriser de nouveaux savoir faire en matière de promotion de leurs produits, ou d'apprendre à identifier et adopter les mesures prévues dans les cahiers des charges des marques. De même, le projet de développement d'une coopérative fromagère locale par des éleveurs laitiers du Champsaur (pays du Gapençais) implique pour eux de mettre en œuvre une nouvelle valorisation de leurs produits à l'échelle du territoire, donc d'acquiescer de nouveaux savoirs et savoir faire à cet effet.

Les projets en partenariat

Des projets impliquant les différentes catégories d'acteurs du territoire sont aussi fréquemment observés sur les cinq pays considérés. Ainsi, des projets de fermes pédagogiques dans le pays d'Aubagne ou dans le Gapençais impliquent un travail avec les mairies, des propriétaires privés, les milieux scolaires et rendent nécessaire des connaissances nouvelles des modes de fonctionnement de ces autres acteurs ainsi qu'une compréhension des enjeux qui leur sont propres. L'association Fo.Res.Tour (Forêt Réseaux Tourisme) en Provence verte vise à développer l'accueil du tourisme en forêt. Sont associés dans le projet l'Office

intercommunal du tourisme (OIT), la chambre d'agriculture du Var, les agriculteurs, le pays. La construction et la gestion d'un projet pluri-sectoriel de ce type, mettant en jeu plusieurs corps de métiers implique de solides compétences en pilotage de projet et en conduite de partenariats.

D'autres projets sont vécus par les agriculteurs comme venant « du haut » : mise en place d'une Maison de pays dans le Sisteronnais Buëch, incitation à la conversion à l'agriculture biologique de la quasi-totalité des agriculteurs d'une commune en Provence verte. Ceux-ci vont nécessiter, pour leurs porteurs, un travail d'explication qui visera à favoriser l'appropriation et l'adhésion des acteurs locaux, dont les agriculteurs. Ici, la meilleure connaissance et maîtrise des enjeux, ainsi que la capacité à prendre en compte « l'autre et ses projets » sur son territoire seront, pour ces derniers, des compétences nécessaires à leur insertion dans des projets qui ne sont pas les leurs, mais dont ils pourront tirer profit.

Ainsi, dans chacun de ces trois types de situations : confrontation aux questions de foncier, conduite de projets concernant l'activité agricole, participation à des projets avec d'autres catégories d'acteurs, le développement par les agriculteurs de compétences nouvelles est indispensable. Celles-ci vont être alimentées par l'acquisition de nouvelles connaissances et savoirs, de savoir faire différents, mais aussi par le développement de savoir être tournés vers la cohabitation, le travail et le développement de projets avec les différents acteurs de son territoire. ■

Guy Vernerey

coordinateur ingénierie réseau

Les études VIVEA

- Directeur de la publication : Jean-Jacques Loussouarn
- Responsable éditoriale : Cécile Ghiringhelli
- Photos : Olivier Turquin et Anne Flour
- Conception et réalisation : Incidences

- VIVEA, 81 boulevard Berthier, 75017 Paris. Siren : 440.656.247.
- Tél. : 01.56.33.29.00. / Fax : 01.56.33.29.19.
- E-mail : redaction@vivea.fr
- Internet : www.vivea.fr

